

Nombre de membres en exercice : 13

Votants : 9

Abstentions : 0

Pour : 9

Contre : 0

Département de Loire-Atlantique

CCAS de la CHAPELLE-SUR-ERDRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**SÉANCE DU 7 FEVRIER 2023**

L'an deux mille vingt trois, le 7 février à 14:30, le Conseil d'Administration du CCAS, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Fabrice ROUSSEL.

**Etaient présents :**

M. ROUSSEL, Mme RANNOU, Mme CAPITAINE-GUEVEL, Mme LAJEANNE, Mme CLOUET, M. LE BIHAN, M. STAUBACH, Mme STEFANI

formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient absents excusés :**

Mme BRANCHEREAU, Mme LE HEIN, M. GUILLEMINEAU, Mme LANNUZEL

**Avait donné procuration**, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme MAUCHRETIEN à M. STAUBACH

M. STAUBACH a été élu Secrétaire de Séance.

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL - ANNEE 2023**

**DL\_2023\_02\_02**

Monsieur ROUSSEL expose :

Le Conseil d'Administration est informé des demandes de subventions des associations à caractère social.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide d'attribuer les subventions réparties de la façon suivante pour l'année 2023 :

Imputation 5240.65 742 10

**Fonctionnement**

• A.A.F.P./CSF44	100 €
• AOPA (Onco Plein Air)	100 €
• A.N.P.A.A. 44	400 €
• A.P.F.	500 €
• A.P.R.A.	80 €
• A.V.H.	350 €
• BANQUE ALIMENTAIRE	1 100 €
• Comité ALEXIS DANAN 44	100 €
• DON du SANG bénévole	150 €
• ENTRAID'ADDICT 44 (anc. Alcool Assistance)	200 €
• Espace SIMONE de BEAUVOIR	300 €

• FEDERATION DES MALADES ET HANDICAPES	200 €
• FRANCE ADOT 44	200 €
• FRANCE ALZHEIMER	500 €
• G.A.S.PROM A.S.T.I	200 €
• GENETIQUE CHAPELAINE	300 €
• J.A.L.M.A.L.V.	100 €
• L'AMIEL'ANE	100 €
• LE CENRO	100 €
• LES AMIS de la M.A.S.	140 €
• LES BIBLIOTHEQUES SONORES	200 €
• M.R.A.P.	500 €
• PLANNING FAMILIAL	600 €
• PORTE OUVERTE CHAPELAINE	300 €
• RESIDENCE BEL AIR-GROUPE VYV	1 400 €
• RESTAURANTS DU COEUR	1 600 €
• SECOURS CATHOLIQUE	1 400 €
• SECOURS POPULAIRE	150 €
• SOLIPSY (anc. Recherche et Rencontres)	150 €
• SOS AMITIÉ	400 €
• UNAFAM LOIRE-ATLANTIQUE	600 €
• UN COPAIN COMME LES AUTRES	

**SOUS-TOTAL 12 620 €**

**Projets**

• UN COPAIN COMME LES AUTRES	400 €
------------------------------	-------

**SOUS-TOTAL 400 €**

**TOTAL GENERAL 13 020 €**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Conseil d'Administration du CCAS approuve ces propositions par :

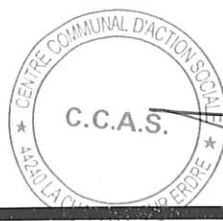
– 9 voix pour

Pour extrait certifié conforme,  
Pour le Président et par délégation,  
**La Vice-Présidente du CCAS,**



*Laurence Rannou*  
**Laurence RANNOU**

Le Président certifie, sous sa responsabilité,  
le caractère exécutoire de la présente délibération,  
compte tenu de sa publication le \_\_\_\_\_  
et de sa réception en Préfecture de NANTES le \_\_\_\_\_



Pour le Président et par délégation,  
La Vice-Présidente

*Laurence Rannou*  
**Laurence RANNOU**